



**DECISION N° 2024/016/AG**  
**AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES POUR L'ACCES AU GRADE**  
**D'ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS DE CLASSE NORMALE**

La Directrice de SEISAAM dont le siège social est sis Route de Lochères – 55120 CLERMONT-EN-ARGONNE,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret 2016-637 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Un concours sur titres pour le recrutement d'adjoint des cadres de classe normale est ouvert au SEISAAM afin de pourvoir 1 emploi pour le Service Finances à Bar le Duc.

**ARTICLE 2 :**

Date limite de clôture des inscriptions : 04 Novembre 2024 (le cachet de la poste faisant foi).

Date prévue de recrutement : Janvier 2025

**ARTICLE 3 :**

Peuvent faire acte de candidature les titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixés par le décret du 13 février 2007.



#### ARTICLE 4 :

Les candidatures doivent être adressées, à l'adresse énoncée ci-dessous :

SEISAAM  
À l'attention de Monsieur le Directeur par intérim  
Route de Lochères  
BP N° 6  
55120 CLERMONT-EN-ARGONNE

Pour constituer le dossier, le candidat devra transmettre les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie sur papier libre ;
- Un dossier d'inscription (*fourni par SEISAAM sur demande du candidat*) ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Le diplôme permettant l'inscription, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité française (*recto/verso*) ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, en cours de validité ;
- Une attestation de recensement pour les candidats dont l'âge est inférieur à 25 ans ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national nés à partir de 1990, une attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- Une autorisation écrite pour la demande d'extrait de casier judiciaire (*bulletin n° 2*).

#### ARTICLE 5 :

La sélection des candidats est confiée à une commission composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement dans lequel l'emploi est à pourvoir. Les membres de cette commission sont nommés par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Composition du jury :

- Le directeur par intérim de l'établissement organisateur du concours ou son (sa) représentant(e),
- Un(e) directeur(trice) d'établissement en fonction dans le département concerné et extérieur à l'établissement,
- Un(e) cadre socio-éducatif en fonction.

#### ARTICLE 6 :

La Directrice certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-en-Argonne,  
Le 02 octobre 2024

Le Directeur par intérim,  
Maxime CLERET

Destinataires :

- Affichage dans l'ensemble des structures de l'établissement



2/2